



Les conditions de travail dans les pays adhérents et candidats

Résumé

Contexte

Structure de la population active

Temps de travail

Organisation du travail

Égalité hommes-femmes

Risques physiques et santé et sécurité

Méthodologie de l'enquête

Ce résumé est disponible uniquement en format électronique

Contexte

En 2000, la Fondation a réalisé la troisième enquête européenne sur les conditions de travail dans les 15 États Membres de l'Union européenne (UE). Cette enquête a été étendue en 2001 à 12 pays adhérents et candidats, puis à la Turquie en 2002. L'enquête porte sur un large éventail de questions relatives à la qualité du travail et de l'emploi, telles que les facteurs de risque physique (bruit, vibrations, etc.), le temps de travail (durée du travail, aménagement du temps de travail, etc.), l'organisation du travail (contenu des tâches, cadences de travail, autonomie, etc.), les relations sociales (consultation, soutien, etc.) et les problèmes de santé d'origine professionnelle (stress, douleurs musculaires, etc.). Ce document résume quelques-uns des principaux résultats de l'enquête qui a été menée dans les 12 pays adhérents et candidats en 2001.

Étant donné qu'il s'agit de la première enquête dans ces pays, il n'est pas possible de fournir des indications de tendances. Par contre, il est très intéressant de comparer les résultats avec ceux de la Troisième enquête européenne. Toutefois une telle comparaison entre une moyenne de 15 États membres de l'UE et les 15 pays adhérents et candidats, si elle permet de dégager quelques grandes tendances, tend à masquer des différences parfois sensibles entre pays et secteurs, etc.

Structure de la population active

Dans les 12 pays adhérents et candidats la population totale est de 96 millions (373 millions dans l'UE des 15). Ceux qui ont un emploi sont au nombre de 43 millions (161 millions dans l'UE). Deux pays, la Pologne et la Roumanie représentent, à eux deux, plus de la moitié de la population totale et de la population au travail des pays adhérents et candidats (25 millions).

Des différences structurelles importantes par rapport à l'UE apparaissent dans le marché du travail. La proportion de travailleurs employés dans l'agriculture est plus élevée (21% des emplois dans les pays adhérents et candidats, 5% dans l'UE). Le poids des services dans les pays adhérents et candidats (47% de l'emploi) est à l'inverse moins important que dans l'UE (66% de l'emploi).

Ceci influence la distribution entre salariés et indépendants (77% de salariés dans les pays adhérents et candidats, 83% dans l'UE). Parmi les salariés 3% de travailleurs sont intérimaires (2% dans l'UE). Mais il faut noter qu'il y a peu de temps cette forme d'emploi était inexistante. À l'avenir il sera intéressant de suivre le développement de l'intérim qui semble prendre de l'ampleur très rapidement.

La proportion de travailleurs ayant un deuxième emploi est plus élevée dans les pays adhérents et candidats que dans l'UE (10% contre 6%). Le nombre d'heures consacrées à ce deuxième emploi est également supérieur (17,8 heures par semaine en moyenne). Finalement, l'âge moyen est plus élevé dans les pays adhérents et candidats. Les travailleurs de plus de 40 ans (51%) sont relativement plus nombreux que dans l'UE (47%).

Temps de travail

Les heures de travail tendent à être plus longues dans les pays adhérents et candidats. Alors que la durée hebdomadaire dans l'UE est de 38,2 heures (salariés et indépendants réunis - 36,7 heures pour les seuls salariés), elle est de 44,4 heures dans les pays adhérents et candidats (42,2 heures pour les salariés). Une proportion de 38% des travailleurs travaillent 45 heures et plus par semaine (21% dans l'UE). Les différences entre hommes (45,4 heures) et femmes (43,3 heures) sont peu marquées. Alors que dans l'UE les durées de travail longues sont plutôt le fait des hommes, dans les pays adhérents et candidats elles concernent autant les hommes que les femmes.

Le travail à temps partiel est moins fréquent dans les pays adhérents et candidats (7% contre 17% dans l'UE). Les horaires de travail dits «atypiques» sont plus répandus: plus de travail de fin de semaine, plus de travail de nuit (21% des travailleurs disent travailler au moins occasionnellement la nuit) et de travail posté (23% disent en faire au moins occasionnellement).

Au vu de ces résultats, l'application de la directive européenne sur le temps de travail sera un enjeu important.

Organisation du travail

Comparée à celle de l'UE, l'organisation du travail des pays adhérents et candidats est plus industrielle et moins marchande que dans l'UE. Les entreprises sont moins ouvertes sur l'extérieur, l'influence externe (clients) est moins forte, en revanche celle de la hiérarchie est plus importante. Les interruptions dans le travail sont en particulier moins courantes que dans l'UE.

L'organisation est également moins décentralisée et plus hiérarchisée: les responsabilités des opérateurs sont moins développées, de même que l'autonomie dans le travail, en comparaison avec l'UE. Le contrôle qu'ont les opérateurs sur leur travail, qu'il s'agisse de l'organisation et du déroulement des tâches ou de l'organisation du temps est sensiblement plus faible que dans l'UE.

L'organisation est également moins qualifiante: 65% des travailleurs déclarent développer leurs connaissances à l'occasion de leur travail (71% dans l'UE). Finalement, la formation dispensée par les entreprises à leur personnel est plus faible, à la fois de par le nombre de personnes concernées (24% contre 31% dans l'UE) et de par la durée de ces formations (3,2 jours par personne contre 4,4 jours dans l'UE).

Égalité hommes-femmes

Sans doute est-ce un héritage de l'ancien système. Quoiqu'il en soit, on constate une moindre ségrégation sexuelle sur le marché du travail et de moindres discriminations dans l'emploi.

La part de l'emploi féminin est plus importante dans les pays adhérents et candidats (46%) que dans l'UE (42%). Les taux les plus élevés sont affichés par les États baltes (Lituanie 51%, Lettonie 49%, Estonie 49%).

Les ségrégations à la fois horizontales (distribution entre les diverses catégories professionnelles) et verticales (place dans la hiérarchie) sont moindres que dans l'UE. Ainsi les femmes sont plus présentes dans les emplois qualifiés (37% des cadres, 34% dans l'UE) et à l'inverse elles sont moins nombreuses dans les emplois moins qualifiés de la vente et des services (54% contre 66% dans l'UE). La probabilité pour les femmes d'occuper des postes de supervision ou de responsabilité est plus élevée. Ainsi, 21% des hommes (contre 25% dans l'UE) déclarent avoir un rôle de supervision, et 17% des femmes (contre 14% dans l'UE).

Cet état de choses est reflété dans la distribution des revenus, qui est plus équilibrée. Il y a en effet une plus grande proportion de femmes dans les catégories de revenus élevés, et à l'inverse une plus faible proportion d'entre elles dans les catégories les plus basses de revenus.

Toutes les indications recueillies à ce jour, qui restent à confirmer dans les prochaines enquêtes, pointent vers une évolution de la situation dans les pays adhérents et candidats dans le sens des pays de l'UE, à savoir une accentuation des ségrégations et discriminations entre hommes et femmes.

Risques physiques et santé et sécurité

Les travailleurs des pays adhérents et candidats font état d'une exposition plus élevée à la plupart des facteurs physiques de risques, en particulier les expositions aux bruits intenses, à la chaleur, aux positions pénibles.

Une proportion de 40% des travailleurs dans les pays adhérents et candidats considèrent que leur travail met en danger leur santé et leur sécurité (27% dans l'UE). Les problèmes de santé liés au travail (rappelons qu'il s'agit ici d'auto-déclarations) sont nettement plus répandus. Les principaux problèmes déclarés sont :

- Fatigue générale: 41% (liée aux longues heures de travail)
- Douleurs dorsales: 34%
- Stress: 29%
- Douleurs musculaires (cou/épaules): 24%
- Maux de tête: 20%
- Problèmes de vision: 15%
- Troubles du sommeil: 9%
- Problèmes d'audition: 9%
- Difficultés respiratoires: 8%

Questionnés sur le fait de savoir s'ils envisagent de pouvoir continuer à exercer le même type de travail jusqu'à 60 ans (un indicateur de «travail durable» en quelque sorte), seuls 50% des travailleurs répondent affirmativement (EU 58%).

Méthodologie de l'enquête

La première enquête sur les conditions de travail dans les pays adhérents et candidats a couvert un échantillon représentatif de la population active totale (travailleurs salariés ou indépendants) des 12 pays adhérents et candidats (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie). Cette enquête est basée sur un questionnaire sélectionné selon la procédure du «parcours aléatoire». Au total, 11 000 travailleurs ont été interviewés dans le cadre d'une rencontre personnelle à leur domicile: 1000 travailleurs dans 10 pays et 500 pour Chypre et Malte, au total 11 000 personnes. Ces interviews et la collecte des données ont été réalisées par INRA-Europe.

Les interviews ont eu lieu simultanément au cours du printemps 2001. Les données ont été pondérées par profession, secteur, genre et âge sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail 2000 d'Eurostat.

Le questionnaire utilisé était le même que pour la troisième enquête de la Fondation sur les conditions de travail, réalisée dans les 15 États membres de l'UE en 2000. Ce questionnaire a été développé pour la Fondation par un groupe de travail composé d'experts nationaux, de représentants des organisations d'employeurs (UNICE), des syndicats (CES) et de la Commission européenne.

EF/03/96/FR